

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA19 327 ET RCA19 17328**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 décembre 2019 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA19 17327 : Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Ce règlement prendra effet le 1^{er} janvier 2020.

RÈGLEMENT RCA19 17328 : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020). Ce règlement prendra effet le 1^{er} janvier 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 11 décembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate